Enquête sur l’évaluation des élèves en difficulté : synthèse des résultats

**I. Les enseignants sollicités :**

Seuls les enseignants des cycles II et III étaient sollicités, l’évaluation des élèves en maternelle étant un sujet très différent. On notera que parmi les enseignants qui se sont manifestés, tous les niveaux sont convenablement représentés donnant ainsi une image des diffcultés rencontrées tant par les enseignants d’un CP que dans une classe de fin de cycle III.

Enfin, le bémol vient du nombre de participants : un panel bien maigre de *20 personnes* sera notre base d’étude. Notons toutefois que les personnes qui ont pris la peine de répondre à toutes ces questions sont certainement des personnes qui se reconnaissent forcément dans cette thématique précise.

**II. L’évaluation d’un élève en difficulté face au groupe classe :**

 1. Pratiques courantes :

Une majorité des enseignants interrogés reconnaît donner aux élèves en difficulté les **mêmes évaluations** qu’aux autres élèves de la classe principalement afin de pouvoir situer l’enfant par rapport au niveau général de sa classe et étudier les compétences de l’élève en difficulté face aux compétences attendues.

Toutefois, on observe beaucoup de **nuances** dans la façon de la rédiger mais aussi de la faire passer à l’enfant. Si de nombreux enseignants utilisent les mêmes évaluations à la base, ils apportent toutefois des différenciations au niveau du contenu, du temps ou des conditions de passage et cela reste avant tout une véritable « adaptation » à la difficulté de l’élève.

Ainsi, si on en croit la lecture des réponses apportées, une évaluation qui est considérée comme identique à celle des autres enfants, de par ces nuances amenées par la maître, devient somme toute une évaluation adaptée.

On peut naturellement en conclure que beaucoup plus d’enseignants qu’il ne semble font un véritable travail d’adaptation de leurs évaluations au quotidien.

 2. Contenu de l’évaluation :

Pour les mêmes raisons énoncées précédemment, les contenus sont souvent très similaires ; l’enfant en difficulté doit lui aussi être évalué sur le travail réalisé au quotidien et ne pas se sentir mis à l’écart du groupe classe à cause des difficultés qu’il rencontre.

Néanmoins, beaucoup de modifications peuvent être apportées. Voici les différentes pistes répertoriées parmi les réponses obtenues :

-**allègement** de l’exercice : suppression d’une ou plusieurs phrases par exemple tout en conservant le même exercice et la même consigne que pour les autres élèves.

-augmentation du **temps** pour réaliser la même tâche : cette méthode reste la plus utilisée par la majorité des enseignants.

-**segmentation** de la tâche : énoncé des différentes étapes à effectuer pour favoriser la compréhension de l’exercice tout en gardant l’objectif principal.

-**simplification** de l’exercice : réduction des exigences à l’intérieur de la consigne même (on renonce à une partie des compétences attendues pour privilégier celles considérées comme essentielles).

-**suppression** de certains exercices afin que la quantité ne devienne pas un handicap et fausse la situation d’évaluation.

-**manipulations** autorisées : cette adaptation sous-entend bien entendu simultanément une augmentation du temps accordé à l’enfant

 3. Notation ou appréciations / Les attentes d’une évaluation :

Les façons de noter restent pour pratiquement la totalité des personnes interrogées les mêmes qu’habituellement. On répertorie le classique mélange de notes chiffrées et d’appréciations…

C’est essentiellement dans l’adaptation de l’enseignant de sa façon d’interpréter les réponses et les résultats de l’élève que réside la différenciation apportée à l’enfant en difficulté.

**III. Les aides apportées à l’enfant en difficulté :**

1. Les aides matérielles :

Elles sont nombreuses et souvent davantage à portée des enseignants que les aides humaines bien plus limitées. En voici quelques exemples cités :

-manipultation des objets

-supports particuliers autorisés : sous-mains, leçons, classeur-référent, tableaux, affichages, …

-adaptation du support papier (attention particulière apportée aux couleurs, à la qualité des documents, une mise en page plus lisible, le choix des caractères, etc.)

-ardoise ou feuille de brouillon (pour avoir le droit de se tromper même en évaluation)

-calculatrice dans certains cas ou encore boulier, tables de multiplication

-forme de l’évaluation (agrandissement des caractères, textes à trous, QCM, réponses plus courtes, orthographe ou structure non prises en compte, …)

 2. Les aides humaines :

Bien souvent, elles se cantonnent à des possibilités exceptionnelles (présence d’une ou plusieurs AVS au sein de la classe) car il n’y a pas (ou peu) de personnel pour apporter une aide supplémentaire à l’enseignant.

 -*le cas des AVS*

Ainsi, la présence d’une AVS, qui ne serait pas forcément rattachée à l’enfant dont elle s’occupe durant un temps d’évaluation, peut à ce moment être (ré)utilisée pour apporter de l’aide à ces enfants en difficulté lors d’une évaluation.

Une AVS peut même servir de référente pour certains enfants durant une évaluation pour repréciser une consigne, s’assurer qu’elle a été comprise, qu’elle est suivie pas à pas par l’élève « décrocheur », le guider dans l’utilisation des supports proposés, etc.

Remarque : Il faut cependant être très vigilant quant à la position de l’AVS qui ne peut en rien jouer un rôle au détriment de sa mission première et surtout qui ne doit jamais se substituer à l’enseignant.

L'AVS ne doit pas faire « à la place de » l'enfant, ni donner les réponses ; l'aide qu'elle peut apporter relève de l'étayage: faire lire et reformuler les consignes, faire représenter une situation par un dessin ou un schéma, guider l'enfant vers un outil, l'aider à trouver des stratégies...

 -*d’autres pistes :*

 ▪Un autre enfant de la classe peut également devenir tuteur d’un enfant en difficulté mais à ce moment il faut que l’organisation de ces évaluations soient adaptée de telle manière que l’aide ne se fasse pas au détriment de l’enfant-tuteur.

 ▪Dans la plupart des cas, le maître reste avant tout la principale aide envisageable pour l’élève en difficulté ; grâce à certaines pratiques, il peut ainsi modifier les modalités de passage. Dans de nombreuses classes, on peut voir pour des évaluations à destination d’enfants en difficulté :

-des **dictées à l’adulte** (pour dédramatiser l’acte de l’écrit par exemple et rassurer face à la tâche)

-des passations uniquement **orales**

-une **relecture** de travail réalisé par la maître

-une **verbalisation** plus ciblée des consignes

-un panel supplémentaire d’**exemples** mis à disposition de l’enfant

 3.D’autres dispositifs supplémentaires d’aide :

Bien sûr, les dispositifs classiques peuvent également servir pour adapter la situation d’évaluation à l’enfant en difficulté :

-*le PPRE* : lors de la rédaction d’un PPRE, avec l’aide des différents acteurs (parents, enseignant, AVS, enfant lui-même, etc.), des modalités de passation des évaluations peuvent être convenues.

-*les séances d’APC* : lors de ces séances, l’enfant en difficulté peut aussi préparer avec l’enseignant ou d’autres enfants les épreuves à venir.

De la même manière, les séances d’APC peuvent devenir un temps supplémentaire où l’enfant pourra refaire une évaluation qu’il a échouée et cela dans d’autres conditions.

**IV. Les pistes ou les outils :**

La majorité des enseignants interrogés est intéressée par de nouvelles pistes d’aide à l’évaluation des enfants en difficulté ; en effet, chaque enfant est particulier et ses difficultés le seront également. Beaucoup d’enseignants se retrouvent démunis devant des difficultés ponctuelles inexplicables, des troubles « dys » ou d’autres cas de figure auxquels l’enseignant n’est pas préparé.

De nombreux outils (brochures, méthodologies, ouvrages, outils informatiques ou logiciels, sites internet, etc.) existent pour améliorer le quotidien de l’enseignant et sa réponse face à la difficulté de son élève donc la qualité de son enseignement. Si on s’en réfère aux réponses apportées, très peu d’écoles ou d’enseignants disposent d’un matériel pour les aider.

Ces outils doivent donc être davantage connus et mis à disposition des équipes éducatives.